

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA RECHERCHE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

86/08 DU 25/3/86,
DECRET N° /INTERFFPS-DGFP-DGPCE
portant intégration et nomination
de ~~Marie~~ KOUNGONZO KOUNGONZO née
CKABANDE (Marie-Léontine) dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I^{er}
des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS :

(/u la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 07/52 du 7.12.52 portant ratification de
l'ordonnance n° 019/54 du 23.6.50 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/52 du 3.2.52 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.50 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/425 du 29.2.52 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 62/430/FP du 9.2.52 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/495/FP du 5.2.52 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/497/FP du 5.2.52 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/52 du 3.2.52 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/495/FP du 5.2.52 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/31/FP-BE du 26.3.53 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses arti-
cles 7 & 8 ;
(/u le décret n° 64/30/FP-BE du 24.2.57 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.6.74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/495/FP du 5.2.52 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/356 du 8.2.84 portant nomination du
Premier Ministre ;
(/u le décret n° 85/123 du 7.12.85 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organisation
des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le protocole d'accord du 24.1.75 signé entre la
République Démocratique d'Allemagne (RDA) et la République Populaire
du Congo ;

.../...

AR

(/u le décret n° 74/229 du 10.06.74 attribuant certains avantages aux Economistes Statistiens et diplômés des grandes Ecoles et Instituts Supérieurs de Commerce;

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

D É C R È T E :

ARTICLE 1er :- En application des dispositions combinées du décret n° 62/426 du 29.12.67 et du Protocole d'accord du 24.01.75 susvisés, Madame MOUNTOLE MONGONZO née OKABANDE (Marie-Léontine), née le 27 Octobre 1956 à Kinshasa, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Economiste Diplômé obtenu à l'Université Technique de Dresde (R.D.A.), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale), et nommée au grade d'Administrateur des SAF Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 :- Conformément aux dispositions du décret n° 74/229 du 10.06.74 susvisé, l'intéressée est classée Administrateur des SAF de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

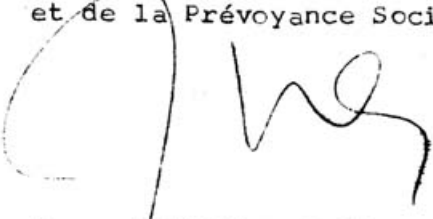
ARTICLE 3 :- Madame MOUNTOLE MONGONZO née OKABANDE (Marie-Léontine), est mise à la disposition du Ministère du Plan et de l'ECONOMIE.

ARTICLE 4 :- Le présent décret, qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 25 MARS 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA.-


Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGFP/DGPCE ..3
DGFP/BSF ... 1
D.G.B. 3
D. C.F.1
M.P.E 2
S.G. 2
INTERESSEE...1
DOSSIER 3
SGG/BC 2